

# INVITATION

à l'assemblée générale ordinaire des  
actionnaires de Valiant Holding SA

jeudi 21 mai 2015 à 16h00  
Parc des Expositions à Lucerne

VALIANT

# Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

- 1 Rapport de gestion, comptes annuels et comptes consolidés 2014**  
**Rapports de l'organe de révision**
- Proposition*  
Le conseil d'administration propose de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision et d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés 2014.
- 2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2014**
- Le résumé du rapport de rémunération figure en pages 5–7 de la présente invitation. Le rapport de rémunération complet figure en pages 53–64 du rapport de gestion 2014 ainsi que sur notre site internet à l'adresse [www.valiant.ch/rapports-de-gestion](http://www.valiant.ch/rapports-de-gestion).
- Proposition*  
Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de rémunération 2014. Ce vote n'a qu'un caractère consultatif.
- 3 Décharge aux membres du conseil d'administration et du comité de direction**
- L'octroi de la décharge se déroulera en un seul vote pour l'ensemble des membres du conseil d'administration et du comité de direction.
- Proposition*  
Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du comité de direction pour l'exercice 2014.
- 4 Affectation du bénéfice au bilan**
- Le conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 3.20 brut (CHF 2.08 net après déduction de l'impôt anticipé de 35 %) par action nominative.
- Proposition*  
Le conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice au bilan comme suit:
- |   |     |            |
|---|-----|------------|
| Dividende de CHF 3.20 par action nominative | CHF | 50 536 000 |
| Attribution aux autres réserves             | CHF | 5 325 000  |
| Report à compte nouveau                     | CHF | 8 000      |
| <hr/>                                       |     |            |
| Bénéfice disponible résultant du bilan      | CHF | 55 869 000 |
- Si la proposition est adoptée, un dividende brut de CHF 3.20 (CHF 2.08 net après déduction de l'impôt anticipé de 35 %) par action nominative sera versé sans frais au 28 mai 2015. Le montant total de la distribution est calculé en fonction du nombre d'actions donnant droit à une distribution au 27 mai 2015.
- 5 Votes sur la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction**
- Les nouvelles dispositions statutaires concernant la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction ont été approuvées lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014. Aux termes de ces dispositions statutaires, l'assemblée générale autorise chaque année de manière contraignante la rémunération maximale du conseil d'administration pour la prochaine période de fonction, la rémunération fixe maximale du comité de direction pour l'exercice suivant ainsi que la rémunération variable maximale du comité de direction pour l'exercice en cours.
- 5.1 Vote sur la rémunération maximale des membres du conseil d'administration pour la période de fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2016**
- Les explications relatives à la proposition du conseil d'administration figurent en page 8 de la présente invitation.

*Proposition*

Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération maximale du conseil d'administration pour la période de fonction entre l'assemblée générale ordinaire 2015 et l'assemblée générale ordinaire 2016 à hauteur de CHF 1 905 000.

**5.2 Vote sur la rémunération fixe maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2016**

Les explications relatives à la proposition du conseil d'administration figurent en page 9 de la présente invitation.

*Proposition*

Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération fixe maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2016 à hauteur de CHF 2 910 000.

**5.3 Vote sur la rémunération variable maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2015**

Les explications relatives à la proposition du conseil d'administration figurent en page 9 de la présente invitation.

*Proposition*

Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération variable maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2015 à hauteur de CHF 1 720 000.

**6 Réélections du président et des membres du conseil d'administration***Proposition*

Le conseil d'administration propose la réélection de M. Jürg Bucher en qualité de membre et président du conseil d'administration en un seul vote ainsi que la réélection de D<sup>r</sup> Ivo Furrer, Barbara Artmann, Jean-Baptiste Beuret, PD D<sup>r</sup> Christoph B. Bühler, Andreas Huber, Franziska von Weissenfluh et Franz Zeder comme membres du conseil d'administration pour une durée de fonctions d'une année jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2016. Les élections se dérouleront individuellement.

Un curriculum vitae succinct des membres du conseil d'administration figure en page 10 de la présente invitation. Des informations complémentaires sont disponibles au chapitre Corporate Governance du rapport de gestion 2014 en pages 34–37.

- 6.1 Réélection de Jürg Bucher en qualité de membre et président du conseil d'administration en un seul et même vote
- 6.2 Réélection de D<sup>r</sup> Ivo Furrer
- 6.3 Réélection de Barbara Artmann
- 6.4 Réélection de Jean-Baptiste Beuret
- 6.5 Réélection de PD D<sup>r</sup> Christoph B. Bühler
- 6.6 Réélection d'Andreas Huber
- 6.7 Réélection de Franziska von Weissenfluh
- 6.8 Réélection de Franz Zeder

- 7 Réélections au comité de nomination et de rémunération** | *Proposition*  
 Le conseil d'administration propose de réélire Franziska von Weissenfluh, Jürg Bucher et D<sup>r</sup> Ivo Furrer en qualité de membres du comité de nomination et de rémunération pour une durée de fonctions d'une année jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2016. Les élections se dérouleront individuellement.
- Si Mme Franziska von Weissenfluh est élue au comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration a l'intention de la nommer présidente du comité de nomination et de rémunération.
- 7.1 Réélection de Franziska von Weissenfluh  
 7.2 Réélection de Jürg Bucher  
 7.3 Réélection de D<sup>r</sup> Ivo Furrer
- 8 Réélection de l'organe de révision** | *Proposition*  
 Le conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers AG, Lucerne, en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée de fonctions jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2016.
- 9 Réélection de la représentante indépendante** | *Proposition*  
 Le conseil d'administration propose la réélection de Fellmann Tschümperlin Lötscher AG, à Lucerne, en tant que représentante indépendante pour une durée de fonctions jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2016.

# Commentaires sur les propositions du conseil d'administration

## Point 2

Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2014

### Résumé du rapport de rémunération

Valiant tient à mener une politique de rémunération modérée et applique un système de rémunération simple et transparent. Le rapport relatif à la rémunération est soumis à un vote consultatif de l'assemblée générale depuis 2011.

Le rapport de rémunération complet figure en pages 53–64 du rapport de gestion 2014 ainsi que sur notre site internet à l'adresse [www.valiant.ch/rapports-de-gestion](http://www.valiant.ch/rapports-de-gestion). Il présente des informations détaillées au sujet de la politique de rémunération et de la rémunération du conseil d'administration ainsi que du comité de direction pour l'exercice 2014.

### Conseil d'administration: 20 % en actions de Valiant, pas de rémunération variable

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes et, jusqu'à la fin du mandat 2014/2015, de jetons de présence. Les jetons de présence seront supprimés à partir du mandat 2015/2016. Outre leurs honoraires fixes, les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité forfaitaire pour leurs frais.

Ils reçoivent 20 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable.

### Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La partie variable de la rémunération des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans au minimum. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

### Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. En cas de perte consolidée, les membres du comité de direction ne reçoivent aucune rémunération variable. En cas de départ de l'entreprise, les membres du comité de direction ne peuvent prétendre à une rémunération variable pendant leur période éventuelle de mise en disponibilité.

### Suppression du Long-Term-Incentive-Plan (LTI)

Etant donné que les nouvelles dispositions statutaires ne prévoient pas de Long-Term-Incentive-Plan (LTI), le LTI existant a été supprimé et les provisions cumulées des exercices 2012 et 2013 ont été versées aux membres du comité de direction à la fin de l'année 2014.

**Eléments de rémunération du conseil d'administration**

<b>Honoraires mandat 2014/2015</b>	<p>Honoraires fixes et système uniforme de jetons de présence suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 80 % des honoraires sont versés en espèces et 20 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.</p> <p>Montants annuels</p> <p>Président: CHF 380 000<sup>1)</sup></p> <p>Vice-président: CHF 160 000<sup>1)</sup></p> <p>Membre: CHF 80 000<sup>1)</sup></p> <p>Jetons de présence: CHF 650<sup>2)</sup></p> <p>Honoraires supplémentaires par an</p> <p>Président du comité stratégique / Président du comité d'audit: CHF 50 000</p> <p>Membre du comité stratégique / Membre du comité d'audit: CHF 30 000</p> <p>Président du comité de nomination et de rémunération / Président du comité de risque: CHF 35 000</p> <p>Membre du comité de nomination et de rémunération / Membre du comité de risque: CHF 20 000</p>
<b>Prestations complémentaires</b>	Président: véhicule de fonction
<b>Indemnités d'entrée en fonction ou de départ</b>	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
<b>Diminution des honoraires</b>	En cas de perte du groupe, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration.
<b>Modalités de versement</b>	<p>Les montants de rémunération visés ci-dessus sont des honoraires par année civile et sont calculés pro rata temporis pour les nouveaux membres du conseil d'administration et pour les membres sortants. Les honoraires sont versés en deux tranches.</p> <p>A partir de l'assemblée générale de 2015, les honoraires seront fixés à nouveau pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre. Les honoraires des membres entrants ou sortants au cours de la période définie sont calculés pro rata temporis.</p>

<sup>1)</sup> Les montants d'honoraires indiqués ci-dessus incluent des frais forfaitaires à hauteur de CHF 10 000 pour le président et CHF 5 000 pour le vice-président.

<sup>2)</sup> Les jetons de présence seront supprimés à partir du mandat 2015/2016.

**Eléments de rémunération du comité de direction**

<b>Rémunération de base (rémunération fixe)</b>	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.
<b>Frais forfaitaires</b>	CEO: CHF 24 000 Membre du comité de direction: CHF 15 600
<b>Rémunération variable 2014</b>	<p>Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>part en espèces (70 %); versée immédiatement;</li> <li>part en actions (30 %); bloquée pour une durée de trois ans.</li> </ul> <p>Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération variable du comité de direction ainsi que la rémunération individuelle du CEO en tenant compte des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation d'un résultat d'exploitation prédéterminé;</li> <li>réalisation des objectifs d'entreprise définis par le conseil d'administration.</li> </ul> <p>Les objectifs d'entreprise sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel.</p> <p>Dans les limites du montant global de la rémunération variable du comité de direction fixé par le conseil d'administration, le CEO définit la rémunération variable individuelle des membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels.</p>
<b>Limitation de la rémunération variable</b>	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction. Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a représenté entre 29,7 % et 42,2 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
<b>Prestations complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1<sup>re</sup> classe</li> <li>Indemnités d'exploitation</li> <li>Prestations surobligatoires en matière de prévoyance professionnelle</li> <li>Primes d'ancienneté</li> <li>Cotisations à la formation continue</li> <li>Conditions préférentielles et réductions pour les collaborateurs</li> <li>Remise d'avois Reka</li> </ul>
<b>Délai de résiliation</b>	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.
<b>Indemnités d'entrée en fonction ou de départ</b>	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
<b>Rémunération en cas de diminution du dividende</b>	La rémunération variable dépend également de l'évolution du dividende.
<b>Perte du groupe</b>	Si le groupe enregistre une perte, la rémunération variable est intégralement supprimée.
<b>Modalités de versement</b>	La rémunération de base (honoraires fixes) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.

**Point 5**  
**Votes sur la rémunération**  
**des membres du conseil**  
**d'administration et**  
**du comité de direction**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014, les actionnaires ont clairement approuvé les nouvelles dispositions statutaires concernant la rémunération du conseil d'administration et du comité directeur.

L'assemblée générale approuve désormais chaque année de manière séparée et contraignante la rémunération maximale du conseil d'administration pour la prochaine période de fonction ainsi que la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours.

**5.1 Vote sur la rémunération maximale du conseil d'administration pour la période de fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2016**

Les membres du conseil d'administration perçoivent des honoraires fixes qui dépendent de leur fonction au sein du conseil d'administration et de leur participation aux comités (voir page 6 de la présente invitation). 20 % des honoraires sont versés sous la forme d'actions Valiant bloquées pour une durée de trois ans. Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération variable ni de jetons de présence. Les frais sont indemnisés de façon forfaitaire.

Les honoraires demandés du conseil d'administration se situent à un niveau semblable à ceux de l'année précédente (CHF 1 638 000). La composition du montant maximal proposé pour la rémunération du conseil d'administration est la suivante:

Honoraires, prestations en nature, cotisations d'assurances sociales de l'employeur	CHF	1 625 000
Rémunération de RBA-Holding SA à Monsieur Jean-Baptiste Beuret	CHF	200 000
Montant en réserve pour événements imprévus (5 % des honoraires)	CHF	80 000
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1 905 000</b>

**Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération maximale du conseil d'administration pour la période de fonction entre l'assemblée générale ordinaire 2015 et l'assemblée générale ordinaire 2016 à hauteur de CHF 1 905 000.**



### 5.2 Vote sur la rémunération fixe maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2016

Depuis début avril 2015, le comité de direction est constitué de six membres (auparavant ils étaient cinq). Aucune hausse de salaire n'est prévue pour les six membres pour l'exercice 2016. Le montant maximal proposé correspond donc aux salaires fixes actuels, majorés de toutes les prestations salariales annexes ainsi que des cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance.

Salaires fixes, prestations salariales annexes, prestations en nature, prestations d'assurances sociales et de prévoyance	CHF	2 910 000
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2 910 000</b>

**Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération fixe maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2016 à hauteur de CHF 2 910 000.**

### 5.3 Vote sur la rémunération variable maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2015

Le montant de la rémunération variable maximale du comité de direction dépend du résultat de Valiant Holding SA. Conformément à la politique de rémunération, 9 % du résultat opérationnel affiché dans les comptes consolidés sont affectés au pool global pour la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs. Une partie du pool global est versée au comité de direction. 30 % de la rémunération variable maximale des membres du comité de direction sont versés sous forme d'actions Valiant bloquées pour une période de trois ans.

Conformément aux statuts de Valiant Holding SA, la rémunération variable peut représenter au maximum 50 % de la rémunération globale<sup>1)</sup> d'un membre du comité de direction.

La rémunération variable maximale n'est payée que si les objectifs fixés par le conseil d'administration concernant le résultat de l'exercice et les autres objectifs ont été dépassés. A défaut, la rémunération variable est moins élevée.

La composition du montant maximal proposé pour la rémunération variable est la suivante:

Rémunération variable en cas d'atteinte des objectifs du conseil d'administration	CHF	1 618 000
Réserve pour le cas où tous les objectifs seraient surperformés	CHF	102 000
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1 720 000</b>

**Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération variable maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2015 à hauteur de CHF 1 720 000.**

<sup>1)</sup> La rémunération globale telle quelle est affichée dans le rapport de gestion, y compris les actions, les prestations en nature et les prestations sociales et de prévoyance.

**Point 6**  
Réélections au  
conseil d'administration

**Jürg Bucher (1947)** est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis septembre 2012. Depuis janvier 2013, il assume les fonctions de président du conseil d'administration. Il est aussi président du comité stratégique et membre du comité de nomination et de rémunération. Jürg Bucher a été membre du directoire du groupe La Poste Suisse de 2003 à 2009 et directeur général de décembre 2009 à 2012. Il a par ailleurs dirigé PostFinance de 2003 à fin 2011.

**Ivo Furrer (1957)** est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2013. Il est aussi membre du comité stratégique et du comité de nomination et de rémunération. Ivo Furrer est membre du directoire du groupe Swiss Life ainsi que CEO pour la Suisse depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Auparavant, il a occupé des postes de direction chez Zurich Financial Services et Credit Suisse.

**Barbara Artmann (1961)** est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2014. Elle est en outre membre du comité stratégique. Barbara Artmann est propriétaire et gérante de la marque de tradition Künzli SwissSchuh AG à Windisch (Argovie) depuis 2004. Elle est de nationalité allemande et vit en Suisse depuis 1996.

**Jean-Baptiste Beuret (1956)** est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2009. Il est président du comité d'audit. Jean-Baptiste Beuret, avocat, est partenaire associé de la société fiduciaire Juravenir SA à Delémont. Il exerce également les fonctions de président du conseil d'administration de RBA-Holding SA depuis juin 2012.

**Christoph B. Bühler (1970)** est membre indépendant, extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2013. De plus, il est membre du comité d'audit ainsi que du comité de risque. Christoph B. Bühler est associé gérant de böckli bühler partner, spécialisé dans le droit des actions, le droit des marchés de capitaux et la gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, il est maître de conférences en droit commercial et droit des affaires suisse et international à l'université de Zurich depuis 2009.

**Andreas Huber (1958)** est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis décembre 2002. Il est par ailleurs président du comité d'audit. Andreas Huber est agent général indépendant de la Mobilière Suisse Société d'assurances à Reinach (AG).

**Franziska von Weissenfluh (1960)** est membre indépendante et extra-professionnelle du conseil d'administration depuis mai 2011. Elle est présidente du comité de nomination et de rémunération et membre du comité de risque. Jusqu'en 2008, Franziska von Weissenfluh a notamment dirigé les quotidiens « Berner Zeitung BZ » et « Der Bund » et siégé à la direction d'Espace Media SA.

**Franz Zeder (1954)** est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis décembre 2002. Il est président du comité de risque. Franz Zeder est associé et partenaire de Revimag Treuhand SA à Dagmersellen.

# Instructions

<b>Registre des actions / droit de vote</b>	Le registre des actions sera fermé aux inscriptions du 13 mai 2015 à 16h00 au 21 mai 2015 inclus. Les actionnaires inscrits au registre des actions le 13 mai 2015 à 16h00 ont le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer leur droit de vote.
<b>Carte d'admission</b>	<p><b>Vous ne recevrez votre carte d'admission qu'après votre inscription à l'assemblée générale. Les cartes d'admission seront envoyées à partir du 8 mai 2015. Vous les obtiendrez au plus tard le 19 mai 2015.</b></p> <p>En nous renvoyant suffisamment tôt le formulaire-réponse ci-joint, vous contribuez à faciliter les préparatifs de l'assemblée générale.</p>
<b>Représentation</b>	<p>Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fellmann Tschümperlin Lötscher AG, cabinet d'avocats, Lucerne, en tant que représentante indépendante,</li> <li>• un actionnaire de Valiant Holding SA habilité à voter et dûment inscrit au registre des actions, ou</li> <li>• leur représentant légal.</li> </ul> <p>Les procurations de vote et les instructions ne peuvent être données à la représentante indépendante que pour la prochaine assemblée générale.</p> <p>Veillez noter que vous ne pouvez pas demander à des membres de votre famille de vous représenter s'ils ne sont pas eux-mêmes actionnaires de Valiant Holding SA.</p> <p>Veillez compléter le formulaire-réponse conformément aux points ci-dessus et le signer. Les pouvoirs de représentation non signés ne seront pas pris en considération à l'assemblée générale. Si vous décidez de vous faire représenter par la représentante indépendante et que vous souhaitez lui donner des instructions pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, nous vous prions de bien vouloir cocher les cases prévues à cet effet sur le formulaire-réponse et de le retourner à l'adresse de la représentante indépendante.</p> <p>Les pouvoirs de représentation ne pourront être pris en compte que s'ils <b>parviennent à la représentante indépendante d'ici au 18 mai 2015, 12h00, au plus tard</b>. Passé ce délai, les pouvoirs ne pourront plus être pris en considération à l'assemblée générale.</p>
<b>Emission d'instructions par voie électronique</b>	Valiant Holding SA offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne Sherpany afin de transmettre leurs instructions à la représentante indépendante par voie électronique. Les actionnaires qui ne sont pas encore inscrits sur cette plateforme en ligne peuvent le faire en suivant les instructions figurant sur le formulaire-réponse à l'assemblée générale ordinaire 2015.
<b>Départ au cours de l'assemblée générale</b>	Afin d'assurer une gestion correcte des absences, les actionnaires qui quittent l'assemblée générale en cours sont priés de déposer à la sortie l'appareil électronique servant à voter.
<b>Limitation du droit de vote</b>	Conformément à l'art. 14 des statuts, le total des droits de vote qu'un actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il représente ne peut excéder 8% du capital-actions. Cette limite ne concerne pas les droits de vote de la représentante indépendante.

- Droit de participation** | Seuls les actionnaires, leurs représentants légaux ainsi que les personnes dûment autorisées (procuration) ont le droit de participer à l'assemblée générale.
- Interventions orales** | Les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de se présenter au guichet d'accueil des intervenants situé près du podium avant le début de l'assemblée générale.
- Rapport de gestion** | Le rapport de gestion 2014 peut être consulté au siège de la société, c/o Banque Valiant SA, Pilatusstrasse 39, Lucerne, ainsi qu'au siège principal de Banque Valiant SA, Bundesplatz 4, Berne. Il sera envoyé gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.  
Le rapport de gestion est par ailleurs publié sur le site Internet de Valiant Holding SA à l'adresse: [www.valiant.ch/rapports-de-gestion](http://www.valiant.ch/rapports-de-gestion).

# Aspects organisationnels

**Inscription** | Pour des questions d'organisation, votre inscription à l'assemblée générale et à l'apéritif doit impérativement nous parvenir d'ici le 7 mai 2015 au plus tard. Nous vous prions de nous retourner le formulaire-réponse dûment rempli.

**Déplacement** | Nous vous conseillons d'utiliser les transports en commun.

## Déplacement par les transports en commun

Depuis la gare de Lucerne, vous pouvez vous rendre au Parc des Expositions – arrêt «Allmend/Messe» – toutes les quinze minutes entre 14h00 et 16h00 à bord de la navette «GV Valiant» depuis le quai Z de la gare routière ou directement avec le train régional (Zentralbahn) depuis la voie 14 ou encore avec la ligne de bus 20 depuis le quai J de la gare routière. Avec la carte d'admission, vous recevrez un billet gratuit valable pour la zone «passe-partout» no 10 ainsi que pour le bus navette.

## Déplacement en voiture

Prenez la sortie d'autoroute Lucerne-Horw et suivez les panneaux «Allmend/Messe». De nombreuses places de stationnement (payantes) sont disponibles. Veuillez respecter la signalisation et suivre les instructions des agents chargés de la circulation.

## Transport en car

Nous offrons un service de transport en car gratuit vers Lucerne au départ des localités suivantes:

### Lieu de départ

Aarau	Delémont	Morat	Sursee
Berne (P+R Neufeld)	Hochdorf	Moutier	Tavannes
Berthoud	Langenthal	Reinach AG	Thoune
Boniswil	Langnau i.E.	Schöftland	Willisau
Chiètres	Laufon	Siviriez	

Veuillez cocher votre lieu de départ sur le formulaire-réponse et nous le renvoyer **d'ici au 7 mai 2015 au plus tard**. Suivant la localité, le départ aura lieu entre 12h00 et 15h00.

Le retour au départ de Lucerne est prévu aux environs de 20h00.

**Nous vous enverrons les indications précises concernant les heures de départ et de retour ainsi que le point de rencontre en même temps que votre carte d'admission.**

**Dispositif à induction pour malentendants** | Des places réservées vous offrent la possibilité d'utiliser un dispositif à induction. Si vous souhaitez en faire usage, veuillez vous présenter au comptoir d'information à votre arrivée.

**Traduction simultanée** | L'assemblée générale sera traduite de façon simultanée en français. Veuillez vous présenter au comptoir d'information à votre arrivée pour recevoir les écouteurs prévus à cet effet.

**Avez-vous des questions ?** | Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

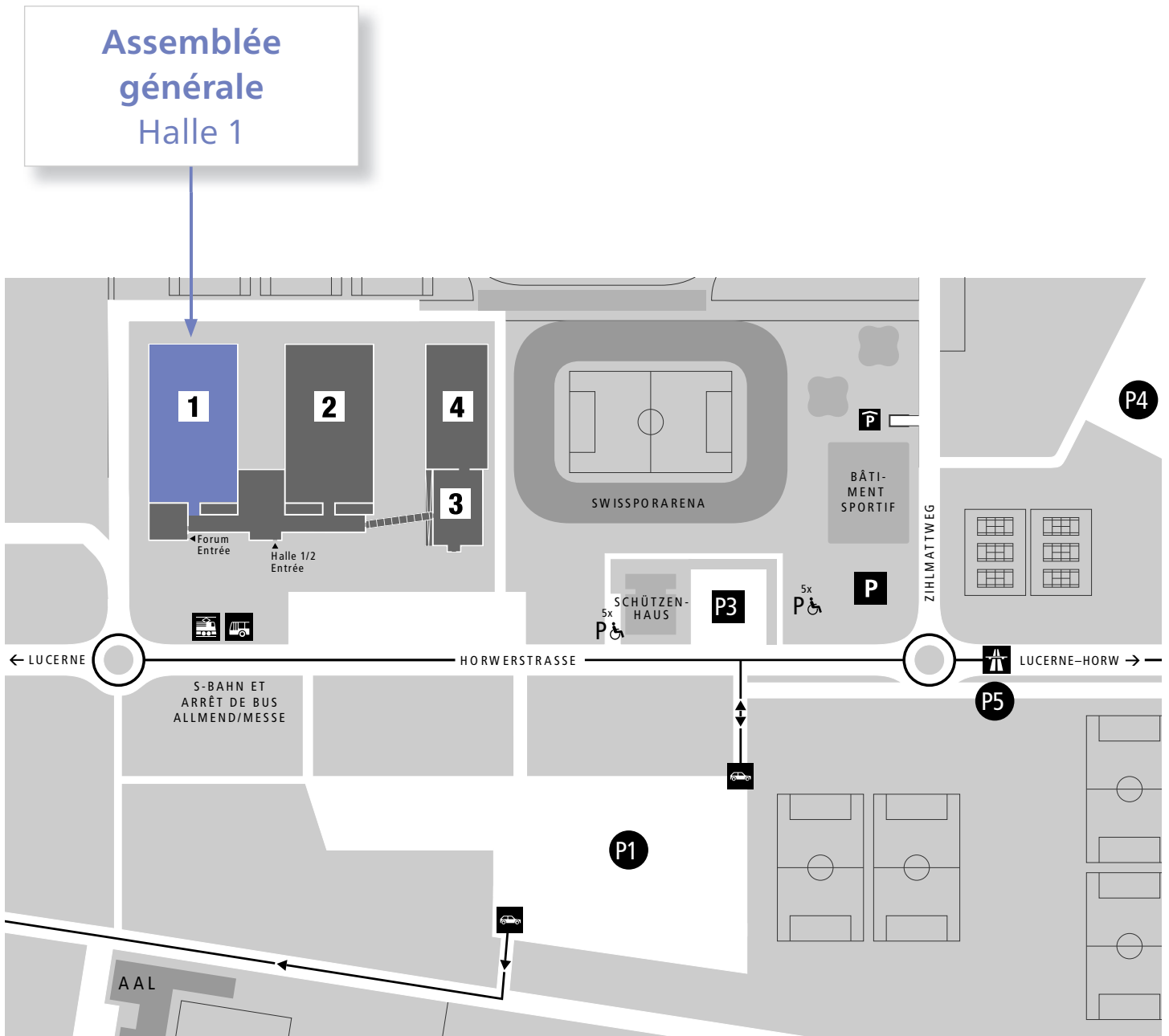
- Formulaire-réponse, carte d'admission, registre des actionnaires 031 310 72 11
- Organisation de l'assemblée générale 031 320 96 12

**Lieu et déroulement  
de l'assemblée générale**

L'assemblée générale se déroulera dans la halle 1 du Parc des Expositions de Lucerne.

14h30	Ouverture des portes
16h00	<b>Assemblée générale.</b> Ordre du jour et propositions
18h30 env.	<b>Apéritif</b>
21h00 env.	Fin

# Plan de situation du Parc des Expositions à Lucerne



**Siège de la société**  
Valiant Holding SA  
c/o Banque Valiant SA  
Pilatusstrasse 39  
6003 Lucerne

**Siège principal Banque Valiant**  
Banque Valiant SA  
Bundesplatz 4  
Case postale  
3001 Berne

VALIANT